

Questions fréquemment posées pour les collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté.

Quand est-ce que les ateliers vont être à nouveau ouverts ?

Les ateliers restent totalement fermés jusqu'au 26 avril. Nous travaillons sur un plan de reprise progressif et vous tiendrons au courant dès que celui-ci sera validé et en respect des recommandations du Conseil Fédéral.

Comment je saurai si je dois me présenter au travail ?

Les informations générales seront mises à jour sur le site internet des EPI (www.epi.ge.ch) et le numéro de téléphone 022 949 04 00 reste ouvert pour toutes questions. Un contact individualisé sera mis en place selon le plan de reprise progressif.

Est-ce que les vacances planifiées durant le confinement pourront être reprises ?

Les vacances qui ont été posées, planifiées durant le confinement, seront considérées comme prises.

Est-ce que je vais recevoir mon salaire ?

Oui le paiement des salaires est assuré chaque mois à la date prévue dans le calendrier 2020, pour autant que les conditions de perception du salaire soient remplies (ex : fin de droit au salaire pour cause de maladie)

Quand est-ce que le programme d'orientation et les stages reprendront ?

Le programme d'orientation et les stages font partie de nos réflexions du plan de reprise. Néanmoins, ils ne reprendront probablement pas dès la première phase d'ouverture progressive mais lors d'une phase successive.